



**ARRETE n°24039
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Au titre de l'année 2024**

La Maire de Prades-le-Lez,
Vu les articles L. 216-2, L. 522-4, L. 522-23 à L. 522-31 du Code Général de la Fonction Publique,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune,
Vu la délibération n°124/2022 du 15/12/2022 relative à la détermination des « ratios-promouvables »
Vu les lignes directrices de gestion établies par l'assemblée délibérante et après avis du comité social territorial en date du 29/01/2024,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 2^{ème} classe (C2)

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
AGUILHON Vanessa	Adjoint technique
MOULS Jean-Philippe	Adjoint technique

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *

Total	Hommes	Femmes
2	1	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus

Total	Hommes	Femmes
2	1	1

Avancement au grade de : Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe (C1)

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
LESQUIER Virginie	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *

Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus

Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade de : Agent de maîtrise (EIS)

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
FAGES Marie-Noëlle	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe
SASTRE Laurence	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *

Total	Hommes	Femmes
4	1	3

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus

Total	Hommes	Femmes
2	0	2

Avancement au grade de : Rédacteur principal de 2^{ème} classe (B2)

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
BOUSSEMART Sébastien	Rédacteur territorial

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *

Total	Hommes	Femmes
2	1	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus

Total	Hommes	Femmes
2	1	1

Avancement au grade de : Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle (A2)

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
GALINIÉ Delphine	Educateur de jeunes enfants

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *

Total	Hommes	Femmes
3	0	3

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus

Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de l'Hérault** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code Général de la Fonction Publique.